

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 avril 2022

Convocation émise le 23 mars 2022

Présents : Jean-Pierre Renaud, Denys Bourguignat, Jennifer Commerçon, Murielle Gaudillère, Thierry Gillot, Georges Mazuir.

Absent excusé : Antoine Estève – procuration à Denys Bourguignat

Raymond Gilbertas – procuration à J-Pierre Renaud

Absent : Marylène Gressard

Secrétaire de séance : Jennifer Commerçon

La séance est ouverte à 20h00.

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 15 février 2022 :

Après lecture faite par Jean-Pierre Renaud, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les membres présents du Conseil municipal.

Délibérations :

1) Demande d'abandon de créance au profit de la commune de Savigny sur Grosne.

Après explications du maire portant sur les modalités de dissolution et de répartition de l'actif de la maison communautaire à la commune de Savigny sur Grosne selon le principe de territorialisation et le passif réparti entre les communes membres de la Communauté de Communes entre Grosne et Mont St Vincent, le maire demande au Conseil de renoncer au remboursement de la quote-part de l'annuité d'emprunt de l'année 2018 de l'ex-bâtiment communautaire pour un montant de 264,83€.

→ **Cette délibération est approuvée à l'unanimité.**

2) Approbation du budget primitif 2022.

Denys Bourguignat, 1er adjoint, présente et commente les modifications et compléments apportés au budget primitif 2022 déjà présenté lors du dernier Conseil Municipal. Ce document est à la disposition des élus et des habitants sur simple demande à la mairie.

Après discussions, le budget est approuvé par le conseil.

→ **Cette délibération est approuvée à l'unanimité.**

3) Fixation des taux des taxes locales.

Comme la loi l'y autorise, la commune a la possibilité de modifier les taux des taxes locales soit :

- la TFPB : taxe foncière sur les propriétés bâties
- la TFPNB : taxe foncière sur les propriétés non bâties
- la THRS : taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

En 2021, le Conseil avait décidé de faire évoluer la TFPB pour la rapprocher du taux appliqué par la commune de Bonnay 8,11 %. C'est dans ce cadre que cette taxe avait été portée à 7,46 % pour la commune de Saint-Ythaire.

Compte tenu des travaux en cours pour préparer la fusion, et en particulier ceux traitant de l'harmonisation des taux de taxes locales, le maire propose au Conseil de ne pas poursuivre cette

harmonisation, dans l'attente de la stratégie de convergence qui sera décidée par le Conseil de la commune nouvelle. Il demande par conséquent au Conseil de reconduire sans changement, les taux décidés en 2021 pour l'année 2022, c'est-à-dire :

- TFPB : 27,54%,
- TFPNB : 29,09%,
- THRS : 4,65%.

→ **Cette proposition est approuvée à l'unanimité.**

4) Rémunération des élus :

Le maire explique que le montant des indemnités des élus avait été fixé par délibération du Conseil en octobre 2020 et juillet 2021.

Au vu de l'évolution des tâches accomplies par le maire et les adjoints, et afin d'engager sur ce point également l'harmonisation de nos pratiques avec celles de la commune de Bonnay, il est proposé de réévaluer ces indemnités de la manière suivante :

Indemnité du maire : actuellement au taux de 17% de l'indemnité de référence, elle serait portée à 20,4%, soit 80% du plafond pour les communes de moins de 500 habitants et une indemnité brute annuelle de 9 513,60€ ;

Indemnité des adjoints : actuellement au taux de 4,6% de l'indemnité de référence, elle serait portée à 7,9%, soit 80% du plafond pour les communes de moins de 500 habitants et une indemnité brute annuelle de 3 696,48€ ;

Indemnité de Monsieur Georges Mazuir, conseiller délégué à l'urbanisme (cf. délibération n°2021-53 du 02/12/21) : l'indemnité qui lui sera versée s'établit au taux de 4,6% de l'indemnité de référence, soit une indemnité brute annuelle de 2 145,29€.

Ces nouveaux taux de calcul des indemnités sont applicables dès le mois d'avril 2022.

→ **Après en avoir délibéré, cette résolution est approuvée à l'unanimité.**

5) Convention d'archivage avec le Centre de Gestion 71 :

Les archives de la commune n'ont jamais fait l'objet d'un traitement spécifique et se sont accumulées au fil des années sans ordre particulier et sans aucun tri. La recherche de documents est devenue difficile et l'encombrement des espaces nécessite de mettre de l'ordre dans tous les documents stockés.

Nous avons à ce jour l'opportunité de pouvoir réaliser cette opération simultanément à celle de la commune de Bonnay, permettant de ce fait aux deux communes de commencer leur fonctionnement commun dans le domaine du classement et de l'archivage.

Lors d'une visite en mairie, le centre de Gestion 71 a établi une offre de service basée sur une durée d'intervention de 15 jours et un coût maximal de 5 250€ .

Cette intervention aura pour objectif le classement complet du fond et sa description par un inventaire précis doté d'un index alphabétique.

→ **Cette proposition est approuvée à l'unanimité.**

6) Autorisation de démolition d'un bâtiment agricole à Vaux :

Georges Mazuir, responsable de l'urbanisme au sein du Conseil, nous explique la demande de démolition d'un hangar agricole pour en faire un terrain de construction. La permission de démolir est soumise à une délibération du Conseil Municipal. Suite aux discussions, le conseil ne s'oppose pas au permis de démolir, mais rend le propriétaire attentif sur le fait que la toiture en amiante est soumise à une réglementation spécifique qu'il conviendra d'appliquer si cette opération devait se confirmer.

→ Le Conseil approuve à l'unanimité la permission de démolir et demande à GEORGES MAZUIR un suivi strict pour le traitement des toitures en plaques d'amiante.

7) Les dossiers correspondants n'ayant pu être finalisés, l'approbation du compte administratif 2021, l'affectation du résultat 2021, les droits de chasse 2022 ainsi que la tarification fermage et pâturage seront traités lors d'un Conseil ultérieur.

Fusion :

8) Mutualisation – Fusion

Le maire fait le point de l'avancement des commissions de travail sur les 7 thèmes liés à la fusion soit : Finances et administration – Voirie, assainissement et déchets – Bâtiments, urbanisme et patrimoine – Mutualisation, matériel et personnel – Agriculture, forêts et biodiversité – Associations, activités économiques et social – Communication.

Aux dires des divers responsables de groupes et du comité de pilotage, les inventaires sont réalisés et les possibilités de convergences, de regroupements et de mutualisations sont en réflexion. Les avancements de tous ces travaux nous permettrons certainement de faire une réunion publique d'explication et de retour d'idée avant l'été.

9) Avancement du projet

Les groupes de travail fusion, composés de conseillers et d'habitants des deux communes, ont fait leurs premières réunions dans le cadre des différents thèmes à traiter. Ces groupes ont réalisé un inventaire Bonnay/St Ythaire. Cette base servira maintenant à aller plus loin dans les diverses réflexions et décisions à prendre et il contribuera à harmoniser la mutualisation entre Bonnay et Saint-Ythaire. Le maire félicite le travail effectué et encourage les groupes à poursuivre leur travail dans le cadre de ce projet.

Commission Technique :

10) Projet de réfection des placettes du Centre Bourg et de Bierre

Le maire explique et commente le dossier de réaménagement des places Centre-bourg et Bierre ainsi que les premiers travaux de sécurité de la D126 traversant le village. Le Conseil après débat demande certaines modifications au projet. Ces modifications seront transmises au bureau d'étude. Ce projet bénéficie actuellement d'une subvention de l'État et du Département pour un montant avoisinant les 70 000€. Nous sommes en attente du montant octroyé par la Région et plus tard par celle des « Amendes de Police » dont le dossier reste à créer. Lorsque l'ensemble des subvention seront connues, nous présenterons le projet aux habitants de St-Ythaire lors d'une réunion publique pour prendre en compte leurs remarques et avis.

Questions diverses :

11) Résidence d'étudiants à Bonnay et à Saint-Ythaire :

Du samedi, 30 avril au samedi 7mai, se tiendront dans les deux communes des ateliers participatifs organisés par les étudiants et professeurs de l'Ecole Nationale Supérieure d'architecture de Paris-La Vilette. Dès que le programme de travail et le calendrier des manifestations liés à cet événement seront connus, les habitants des deux communes seront informés et invités à participer aux études et échanges liées à nos différents patrimoines

La séance est levée à 23H30.